

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la 15^e séance du Comité II

14 juin 2007: 9 h 15 – 11 heures

Président: C.S. Cheung (Chine)

Secrétariat: J. Barzdo

Rapporteurs: S. Ferriss
J. Hepp

Questions stratégiques

14. La CITES et les moyens d'existence (suite)

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présente les deux projets de décisions figurant dans le document CoP14 Com. II. 12. Il note que le groupe de travail n'a pas examiné le projet de décision à l'adresse du Secrétariat mais espère que les Parties accepteront d'en discuter. L'Argentine, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, et les Etats-Unis d'Amérique, y sont favorables.

Le Brésil soutient le projet de décision à l'adresse du Comité permanent mais propose de supprimer ", en particulier" du paragraphe b). L'Argentine et le Pérou approuvent cette suggestion mais l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, les Etats-Unis et *Humane Society International*, y sont opposés.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, se déclare favorable au projet de décision à l'adresse du Comité permanent et propose de supprimer "[ou la conduite de l'étude du commerce important]" du paragraphe b). L'Argentine et *Fauna and Flora International* approuvent cette suggestion, alors que *Humane Society International* et *Species Survival Network* (SSN) y sont opposés.

Le Président du Comité II note qu'il y a un appui général en faveur de la décision à l'adresse du Secrétariat et de celle à l'adresse du Comité permanent, y compris l'amendement proposé par l'Allemagne au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Après un vote sur l'amendement proposé par le Brésil, rejeté par 25 voix pour, 48 contre et 7 abstentions (voir annexe), les projets de décisions tels qu'amendés sont approuvés par consensus.

12. Examen des comités scientifiques (suite)

Le Co-Président du Comité de la nomenclature présente le document CoP14 Com. II. 30. Concernant le point 3 de l'annexe 1, le Secrétariat indique qu'il serait heureux de contacter le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes au sujet de l'affectation de consultants mais que la nomination de ceux-ci ne peut se faire que conformément aux règles et règlements financiers des Nations Unies. Il note qu'il faudrait coordonner le projet de décision relatif

au budget avec la discussion sur le budget. Dans le projet de décision 6, il suggère de remplacer "établi à la 15^e session de la Conférence des Parties" par pour soumission à la 15^e session de la Conférence des Parties et de supprimer la seconde phrase du point 7 car elle répète le paragraphe A a) de la partie *Concernant la représentation au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes* de l'annexe 3. Enfin, il recommande de supprimer la décision figurant au point 10 car elle est en contradiction avec le dernier paragraphe de la partie du document concernant le préambule, et parce que les tableaux du document SC54 Inf.5 seront dépassés après la CoP14.

Le document est approuvé par consensus tel qu'amendé.

Interprétation et application de la Convention

Examen des résolutions et des décisions

21. Révision de la résolution Conf. 11.16, Elevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II (suite)

Les Etats-Unis, en tant que président du groupe de travail, présentent les projets de décisions révisés figurant dans le document CoP14 Com. II. 24. Le Mexique se déclare opposé à la suppression du texte au point a) v) dans la partie intitulée *Concernant la surveillance continue et la présentation de rapports relatifs aux espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II en vue de l'élevage en ranch*. Les Etats-Unis précisent que le groupe de travail a examiné ce texte mais n'a pas jugé nécessaire de l'inclure dans la partie a), ce qu'approuve le Mexique.

Le document CoP14 Com. II. 24 est approuvé par consensus.

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

23. Lignes directrices pour le respect de la Convention (suite)

La Norvège, en tant que président du groupe de travail, présente le document CoP14 Com. II. 21. Elle souligne le caractère ouvert et transparent du processus de préparation de ce document et met l'accent sur son caractère non contraignant. Soulignant que le guide a pour but d'aider les Parties, elle propose de remplacer "ADOPTÉ le", dans le dispositif du projet de résolution, par PREND NOTE du.

La Chine, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, le Japon et le Mexique, appuient le document. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, note que le respect de la Convention est essentiel pour en assurer l'efficacité, et la Chine souligne que le document n'est pas contraignant mais qu'il a été formulé de manière à refléter la pratique actuelle. Le Japon indique son intention de soumettre au Secrétariat ses commentaires concernant la note de bas de page 1.

Le projet de résolution proposé dans le document CoP14 Com. II. 21 est approuvé par consensus tel qu'amendé.

Questions relatives au contrôle du commerce et au marquage

39. Codes de but de la transaction figurant sur les permis et certificats CITES (suite)

Les Etats-Unis, en tant que président du groupe de travail, présentent le document CoP14 Com. II. 29 et signalent que le groupe de travail n'est pas parvenu au consensus au sujet du document CoP14 Doc. 39. Un projet de décision visant à établir un groupe de travail intersessions a donc été préparé et un mandat pour ce groupe a été défini. Le Canada appuie le projet de décision et se déclare prêt à continuer de travailler à cette question dans le groupe de travail proposé. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, appuie aussi le document mais suggère d'insérer intergouvernementales et avant "non gouvernementales" dans le paragraphe a) du projet de décision.

Le Comité accepte cet amendement et approuve le projet de décision.

Conservation et commerce des espèces

60. Esturgeons et polyodons (suite)

L'Allemagne, en tant que président du groupe de travail, présente le document CoP14 Com. II. 25, où figurent plusieurs projets de décisions et un projet d'amendement à la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP13). Elle souligne plusieurs des principaux points que le groupe de travail a examinés: la nécessité de se référer clairement aux établissements aquacoles, l'établissement en 2008 d'une nouvelle année de quota allant du 1^{er} mars au dernier jour de février de l'année suivante, une indication précisant que tout le caviar des stocks partagés devra avoir été exporté avant la fin de l'année du quota, et la réduction de la durée de validité des certificats de réexportation de 24 à 18 mois. Elle note que le groupe de travail n'a pas approuvé la suggestion antérieure de rendre nécessaire une majorité des 2/3 pour établir un quota d'exportation pour les stocks partagés par plus de deux Etats de l'aire de répartition. Elle propose d'insérer ce qui suit en tant que quatrième projet de décision à l'adresse du Secrétariat:

Le Secrétariat aide à rechercher des ressources et des fonds externes auprès des Parties et des parties prenantes en vue de l'accomplissement de la tâche assignée au Comité pour les animaux, indiquée dans la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP13).

Elle suggère aussi d'inclure une décision demandant au Secrétariat d'envoyer aux Parties une notification leur rappelant la recommandation selon laquelle les quotas d'exportation totaux pour 2008 (du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009) ne devrait pas excéder ceux agréés en 2007 pour chaque espèce.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, et la Fédération de Russie, appuient le document. La Fédération de Russie propose de remplacer "ne doivent pas" par ne devront pas dans le second projet de décision à l'adresse des Parties (et suggère une modification ne concernant pas la version française). Le Canada et les Etats-Unis appuient le document et les amendements proposés. Les Etats-Unis proposent une modification ne concernant pas la version française, et notent qu'au paragraphe a) iii) du second RECOMMANDE de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP13), il faudrait remplacer "entre plus de deux Etats," par uniquement par deux Etats. La Chine appuie le document et les amendements proposés.

La Roumanie signale aux Parties son action en faveur de la gestion des esturgeons, qui inclut un moratoire de 10 ans sur les prises dans la nature et le repeuplement des populations du Danube.

Le Secrétariat est favorable à bon nombre des dispositions du document mais estime que la proposition représente un affaiblissement considérable du suivi international au vu de l'état déplorable de nombreux stocks d'esturgeons, en particulier ceux de la mer Caspienne. *SeaWeb*, s'exprimant aussi au nom du groupe de travail de SSN sur les pêcheries, note que les effets de la consommation intérieure et du commerce illégal de caviar ne seraient pas pris en compte dans l'établissement des quotas d'exportation, et craint que retirer au Secrétariat la supervision de ce processus ne soit préjudiciable. Il indique son appui au second projet de décision à l'adresse des Parties.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) note qu'elle a appliqué le Programme de coopération technique (PCT) sur le "Renforcement des capacités pour le rétablissement et la gestion des pêcheries d'esturgeons de la mer Caspienne". Par le biais du PCT, la FAO a accepté de fournir une assistance technique à la CITES et aux Etats de l'aire de répartition pour évaluer l'action menée au niveau régional pour conserver et suivre les ressources en esturgeons de la mer Caspienne. Le PCT devant s'achever en septembre 2007, la FAO conseille aux Parties qui souhaitent maintien d'en demander formellement la prolongation, notant qu'elle ne peut pas garantir que cette demande sera satisfaite mais indiquant qu'elle sera étudiée soigneusement.

IWMC-*The World Conservation Trust*, s'exprimant aussi au nom d'*International Caviar Importers Association*, appuie le document et ses amendements et déclare ne pas partager l'opinion du Secrétariat.

Le Comité accepte le document CoP14 Com. II. 25 tel qu'amendé.

Questions stratégiques

11. Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013 (suite)

Le Canada, en tant que président du groupe de travail, présente le document CoP14 Com. II. 20, soulignant qu'il représente un compromis entre les vues divergentes de nombreuses Parties. Il annonce trois amendements au document: l'insertion de , sans diminuer le financement des activités prioritaires actuelles dans l'annexe, à la fin de l'Objectif 3.1, l'insertion d'une virgule après "ressources naturelles" dans l'Objectif 3.5, et la suppression du texte entre crochets dans le document CoP14 Com. II. 20 annexe, dans l'Objectif 1.4. La République bolivarienne du Venezuela, le Brésil, la Chine, la Dominique, le Japon, le Kenya et les Etats-Unis appuient le document et les amendements. Le Brésil indique que dans le préambule, il aurait préféré un lien plus marqué entre la gestion durable, le développement durable et la conservation.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, approuve le document et l'amendement visant à supprimer le texte entre crochets, mais relève la nécessité de revoir la question des moyens d'existence à la prochaine session du Comité permanent. *Humane Society International* déclare soutenir le maintien du texte entre crochets.

Le Comité accepte les projets de résolutions avec les amendements annoncés par le président du groupe de travail, et les projets de décisions présentés dans le document CoP14 Com. II 20.

Les Fiji notent qu'un des projets de décisions, à l'adresse de Parties, qu'elles avaient proposé au point 16 de l'ordre du jour, enregistré dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 4, n'a pas été inclus dans le document CoP14 Com. II. 4. Le Président demande que le texte soit remis au Secrétariat pour inclusion.¹

Le Président note que c'est la dernière séance du Comité II et remercie tous les participants. Il déclare close la session du Comité II à 11 heures.

¹ *Voici le texte reçu par le Secrétariat:* Les Parties devraient prier les organisations environnementales régionales de prendre une part plus active dans la coopération régionale et dans la coordination avec la CITES du renforcement des capacités dans leur région.

Résultats du vote

Clé: 0 = n'a pas voté, 1 = oui, 2 = non, 3 = abstention

Parties	Vote
Afghanistan AF	0
Albania AL	0
Algeria DZ	0
Antigua and Barbuda AG	1
Argentina AR	1
Australia AU	2
Austria AT	2
Azerbaijan AZ	0
Bahamas BS	1
Bangladesh BD	0
Barbados BB	0
Belarus BY	0
Belgium BE	2
Belize BZ	0
Benin BJ	0
Bhutan BT	0
Bolivia BO	0
Botswana BW	1
Brazil BR	1
Brunei Darussalam BN	1
Bulgaria BG	2
Burkina Faso BF	0
Burundi BI	1
Cambodia KH	0
Cameroon CM	3
Canada CA	2
Cape Verde CV	0
Central African Republic CF	0
Chad TD	0
Chile CL	1
China CN	2
Colombia CO	2
Comoros KM	0
Congo CG	0
Costa Rica CR	0
Côte d'Ivoire CI	0
Croatia HR	2
Cuba CU	0
Cyprus CY	2
Czech Republic CZ	2
Democratic Republic of the Congo CD	0
Denmark DK	2
Djibouti DJ	0
Dominica DM	2

Parties	Vote
Dominican Republic DO	1
Ecuador EC	1
Egypt EG	0
El Salvador SV	0
Equatorial Guinea GO	0
Eritrea ER	1
Estonia EE	2
Ethiopia ET	0
Fiji FJ	2
Finland FI	2
France FR	2
Gabon GA	0
Gambia GM	0
Georgia GE	0
Germany DE	2
Ghana GH	0
Greece GR	2
Grenada GD	0
Guatemala GT	1
Guinea GN	0
Guinea-Bissau GW	0
Guyana GY	2
Honduras HN	0
Hungary HU	2
Iceland IS	0
India IN	2
Indonesia ID	1
Iran (Islamic Republic of) IR	0
Ireland IE	2
Israel IL	0
Italy IT	2
Jamaica JM	1
Japan JP	2
Jordan JO	0
Kazakhstan KZ	0
Kenya KE	3
Kuwait KW	0
Lao People's Democratic Republic LA	2
Latvia LV	0
Lesotho LS	0
Liberia LR	0
Libyan Arab Jamahiriya LY	0
Liechtenstein LI	0
Lithuania LT	0

Parties	Vote
Luxembourg LU	0
Madagascar MG	0
Malawi MW	0
Malaysia MY	2
Mali ML	0
Malta MT	2
Mauritania MR	0
Mauritius MU	1
Mexico MX	2
Monaco MC	0
Mongolia MN	0
Montenegro ME	0
Morocco MA	0
Mozambique MZ	1
Myanmar MM	0
Namibia NA	3
Nepal NP	2
Netherlands NL	2
New Zealand NZ	0
Nicaragua NI	0
Niger NE	0
Nigeria NG	0
Norway NO	3
Pakistan PK	0
Palau PW	1
Panama PA	0
Papua New Guinea PG	0
Paraguay PY	0
Peru PE	1
Philippines PH	0
Poland PL	2
Portugal PT	2
Qatar QA	0
Republic of Korea KR	0
Republic of Moldova MD	2
Romania RO	2
Russian Federation RU	1
Rwanda RW	0
Saint Kitts and Nevis KN	0
Saint Lucia LC	3
Saint Vincent and the Grenadines VC	0
Samoa WS	0
San Marino SM	2

Parties	Vote
Sao Tome and Principe ST	0
Saudi Arabia SA	0
Senegal SN	1
Serbia RS	2
Seychelles SC	0
Sierra Leone SL	0
Singapore SG	2
Slovakia SK	2
Slovenia SI	2
Solomon Islands SB	0
Somalia SO	0
South Africa ZA	2
Spain ES	2
Sri Lanka LK	0
Sudan SD	0
Suriname SR	2
Swaziland SZ	2
Sweden SE	2
Switzerland CH	0
Syrian Arab Republic SY	0
Thailand TH	1
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0
Togo TG	3
Trinidad and Tobago TT	1
Tunisia TN	0
Turkey TR	2
Uganda UG	3
Ukraine UA	0
United Arab Emirates AE	0
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	2
United Republic of Tanzania TZ	0
United States of America US	2
Uruguay UY	1
Uzbekistan UZ	0
Vanuatu VU	0
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	0
Viet Nam VN	1
Yemen YE	0
Zambia ZM	2
Zimbabwe ZW	1